

UNE EXCURSION

A RUYSSSELEDE ET A BEERNEM

A l'avant du bateau qui portait les congressistes d'Anvers lors de leur excursion sur l'Escaut, se trouvait une vaillante fanfare (1); et la Brabançonne, les airs de fête s'envolaient sur le grand fleuve, saluant au passage les longs quais du port et les navires rencontrés. Cependant les musiciens étaient de jeunes adolescents et aucun ne portait encore barbe au menton. En les voyant, joyeux et reposés, dans leur uniforme simple et propre, qui donc eut reconnu, s'il n'avait été averti, les petits dépenaillés qui, quelques mois auparavant, couraient les rues des villes et les routes des campagnes, vagabondant, mendiant, ou faisant pis encore? Cette métamorphose est l'œuvre de l'École de bienfaisance de Ruyssselede.

Le désir me vint de voir cet établissement. Le gros des congressistes se rendait à Merxplas. Je préférerais, je l'avoue, une excursion plus tranquille, sans caravane, faite seulement avec deux aimables compagnons de voyage (2). D'ailleurs, les enfants malheureux m'intéressaient beaucoup plus que les mendiants et les vagabonds adultes: pour ceux-ci je n'ai pas d'illusions.

Donc, je sollicitai et j'obtins l'autorisation de visiter Ruyssselede. Les Français sont toujours reçus en Belgique comme des amis et c'est ainsi que nous a accueillis l'aimable directeur de l'établissement, M. Poll. Il me permettra de lui exprimer mes remerciements pour la cordiale réception qu'il nous a faite, la complaisance qu'il a mise à nous montrer dans tous ses détails l'École qu'il dirige et à répondre à nos questions. Il m'excusera de dire toute ma pensée: je suis de ceux qui, en matière pénitentiaire, surtout lorsqu'il s'agit de l'éducation de l'enfance, croient beaucoup plus à l'influence per-

(1) Compte rendu du Congrès d'Anvers, *Bulletin*, 1894, p. 1069. — *Conférence sur les Écoles de bienfaisance*, *ibid.*, p. 1285. — Relire au *Bulletin* de 1883, p. 859, une excursion aux mêmes lieux.

(2) MM. Albert et Alfred Mettetal.

sonnelle des hommes qu'à la toute puissance des systèmes. C'est une belle science que la pédagogie, la pédagogie correctionnelle en particulier. On a écrit là-dessus des livres profonds et pour lesquels je professe, je vous assure, un grand respect. On a fait aussi de très sages réglemens qu'on remplace périodiquement par des réglemens plus sages encore. Mais, à tous les principes rationnels et à la sagesse réglementaire, je préférerais toujours un homme de bon sens et de grand cœur qui s'intéresse à la belle tâche qui lui est confiée. Peut-être bien toute la pédagogie tient-elle dans cette formule: « tel maître, tel disciple ». Savoir à la fois se faire respecter et se faire aimer des enfants, les convaincre plutôt que les contraindre, gagner leur confiance, en un mot être un véritable éducateur, tout cela s'obtient par une justice qui n'est jamais en défaut, une sévérité qui sait se tempérer et s'adoucir, une patience que rien ne lasse, un dévouement et une charité inépuisables. Chez le directeur de Ruyssselede, c'est affaire et traditions de famille de comprendre ainsi l'éducation correctionnelle, et voilà une des bonnes raisons, j'imagine, pour lesquelles on a obtenu là de beaux résultats.

Ruyssselede est entre Gand et Bruges, mais très loin de ces villes; on n'y accède pas par le chemin de fer. Il faut s'arrêter à une petite station et faire encore, pour l'atteindre, une longue promenade à travers la campagne. On arrive et rien d'abord n'avertit qu'on entre dans un établissement où ont trouvé asile près de 600 petits mendiants et vagabonds.

Pas de mur d'enceinte, pas de gardes, pas de clefs qui grincent, mais des portes toutes grandes ouvertes. Et je n'ai pu m'empêcher de me souvenir du lycée où j'ai été élevé, de ces murs infranchissables semés de ferraille et de culs de bouteilles, de la porte de fer aux solides barreaux derrière laquelle se tenait un concierge, porteur d'un énorme trousseau de clefs, pauvre homme que nous détestions et que nous avions flétri du nom très classique de Cerbère. Je me reportais, par la pensée, à nos cours étroites et humides, en haut desquelles on apercevait à peine un coin de ciel bleu. Ici pas de Cerbère. Les enfants n'ont devant eux que la campagne, avec son large horizon flamand, coupé seulement d'arbres lointains, cette plaine sans fin qui a tant de charmes et de douce mélancolie pour qui sait la comprendre. Les enfants vont et viennent librement, sans surveillance, au moins sans qu'elle apparaisse. Le dimanche, les parents qui en sont dignes, ont le droit de venir visiter les élèves; on leur permet même d'emmener l'enfant hors de l'établissement, de se promener avec lui plusieurs heures. Et je me souvenais encore

du parloir du collège, cette grande pièce obscure, surchauffée par le poêle, n'ayant pour tout ornement que le cadre doré du tableau d'honneur, ce salon où parents et élèves formaient de petits groupes tristes, s'entretenant à voix basse sous l'œil ennuyé du pion. Décidément les enfants de Ruysselede ne sont pas traités en détenus, ni même en collégiens.

Voilà, pensera-t-on sans doute, une liberté bien effrayante. Ces enfants n'en abusent donc pas? Songez qu'il s'agit de jeunes indisciplinés, d'humeur peu sédentaire, aimant les voyages et les aventures. Ruysselede, en effet, reçoit les petits mendiants et vagabonds au-dessous de quinze ans. Sans doute, le Ministre peut autoriser l'admission d'un enfant dont les parents honorables sont tombés dans l'extrême misère, mais c'est exceptionnel: presque tous les pensionnaires de l'École ont été recueillis sur la voie publique. Rationnellement, il semble qu'il faudrait pour les retenir de grands murs et de lourdes portes (1). Mais la raison a tort, puisque l'expérience prouve qu'ils n'abusent point. Comme nous visitions les jardins, nous vîmes un enfant qui s'éloignait dans un chemin, très loin. — Celui-là, nous dit le directeur, fait le service du télégraphe; il porte les dépêches. Il va presque tous les jours à trois, quatre kilomètres et même plus loin. Quelquefois il rentre à la nuit, mais il est toujours revenu. Depuis trois années, avec tant de liberté, et j'ajouterai de tentations, il n'y a eu qu'une évasion à Ruysselede. Que voulez-vous! c'est un fait qui supprime toute objection. Est-ce que le meilleur moyen de garder les enfants ne serait pas, après tout, de montrer une grande confiance et de leur faire aimer la maison. Les pensionnaires de Ruysselede y restent, parce qu'après une vie très infortunée, ils y trouvent le repos, le bien-être et un peu de bonheur. Ce qui le prouve bien, c'est qu'après en être sortis, beaucoup y reviennent volontiers.

Comment ne se plaindraient-ils pas, en effet, dans cette maison où l'on prend autant de soin de les distraire que de les instruire? L'enfant a besoin de se mouvoir et de s'amuser. Les exercices physiques sont en grand honneur à Ruysselede: la gymnastique y est obligatoire, et le trapèze, la course, la natation développent la force des élèves. L'établissement possède un petit théâtre, et,

(1) Nous rappelons toutefois qu'à Ruysselede ne peuvent être envoyés que: 1° des garçons âgés de moins de quinze ans, mis à la disposition du Gouvernement par application des articles 24 et 33 de la loi de 1891; 2° des garçons âgés de moins de onze ans mis à la disposition du Gouvernement en vertu de l'article 72 du Code pénal. A Beernem ne peuvent être envoyées que les filles âgées de moins de treize ans mises à la disposition du Gouvernement.

le jour de notre visite, on apercevait encore les vestiges d'un arc de triomphe élevé pour la fête du Roi. Tous les ans, les enfants font un petit voyage de vacances. L'excursion des musiciens sur le bateau des congressistes et à l'Exposition d'Anvers n'est pas un fait exceptionnel. Chaque été, l'École entreprend quelque grande promenade, poussant quelquefois jusqu'à la mer.

Bien plus: on accorde des congés individuels. Lorsque la direction apprend la maladie grave d'un père ou d'une mère, elle autorise l'enfant à se rendre à son chevet. Il arrive même qu'un élève sage et bien noté obtienne de s'en aller, seul, à la *ducasse* de son village; on n'a même pas peur des grandes villes, et le directeur accorde des permissions pour se rendre à Bruges ou à Gand, lors de ces fêtes municipales si vivantes et si joyeuses que les vieilles cités flamandes ont conservées. Il n'y a pas d'exemple qu'un des jeunes permissionnaires ait manqué à l'appel à l'heure fixée pour le retour, mais on a toujours soin que l'enfant ait alors un peu d'argent.

Au moment du départ, comme un père de famille qui, pour la première fois, accorde une liberté à son fils adolescent, le directeur donne ses conseils et remet une pièce blanche. « Ils doivent, nous disait-il très sagement, se sentir comme tous les autres; et surtout il ne faut pas les tenter. » Lors de l'excursion d'Anvers, chaque musicien avait reçu 2 francs. L'égalité des fortunes n'a pas subsisté longtemps. Les uns, les plus nombreux, avaient acheté des gâteaux; d'autres des jouets. Quelques-uns, mais plus rares, avaient soigneusement conservé leur petit avoir. Voilà, en herbe, de vils bourgeois et d'atroces capitalistes!

Capitalistes, au surplus, ils le sont tous. Le salaire profite exclusivement à l'enfant; c'est la règle de la maison; il varie de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 en moyenne. Mais c'est une moyenne et les *grands* gagnent beaucoup plus. Cet argent sert à l'acquisition d'un trousseau et à la constitution d'un livret de caisse d'épargne, et un élève qui quitte l'établissement vers dix-huit ans, emporte d'ordinaire de 3 à 400 francs. Au reste, cette épargne ne se fait pas secrètement dans des bureaux ou dans des greffes, mais sous l'œil même de l'enfant qui a toujours son livret sous la main. Ainsi, chaque jour, il se rend compte que son travail lui est payé; il voit peu à peu grossir sa petite fortune, qu'il sait bien à lui, parce qu'il l'a gagnée.

Et cela fournit même un moyen de discipline que, pour mon compte, je trouve excellent. Outre la privation de récréation,

l'admonestation, le peloton de punition, le pain sec et la cellule, qui ne s'éloignent pas des punitions classiques, l'enfant peut être frappé d'amende. Elle est recouverte sur ce capital, lentement et péniblement amassé, et c'est un châtement très redouté. L'enfant sent très vivement cette peine, qu'il aperçoit matériellement sur son cahier, sous la forme d'une soustraction douloureuse. Quelquefois on est allé jusqu'à la confiscation, au retrait du livret, mais très rarement on est contraint d'en venir à cette extrémité.

L'instruction est assurée à Ruyssede par six instituteurs, l'instruction religieuse par deux aumôniers. Les classes, que j'ai vues en détail, sont bien aménagées. Jusqu'à quatorze ans, l'enfant va seulement à l'école, mais, lorsqu'il a atteint cet âge, il ne suit plus que des classes d'adultes. Nous sommes ici, en effet, dans une école professionnelle et, quand l'élève est en état d'entrer en apprentissage, on lui donne un métier manuel.

Le métier qu'on apprend surtout à Ruyssede est celui d'agriculteur. La fondation de l'établissement remonte à l'époque où régnait sans partage, pour l'éducation correctionnelle, la théorie française de Demetz et de Lucas. Avant tout, Ruyssede est une grande ferme, et, c'est l'impression qu'on ressent d'abord en y entrant.

L'établissement possède 260 hectares de terres; il y avait, le jour de notre visite, environ 180 bêtes à cornes, 200 moutons, 200 porcs et 22 chevaux. 20 hectares, mis en potager, fournissent des légumes à la maison et à ses annexes, aux prisons et aux garnisons de Gand et de Bruges. Il y a des arbres fruitiers sans nombre qui fournissent aux enfants des desserts excellents et peu coûteux. Ce sont les élèves qui cultivent tout et prennent soin des bêtes. On les voit dans les écuries et les étables, disséminés dans les jardins et dans les champs, occupés chacun de son côté. Mes connaissances, très rudimentaires en agriculture, ne m'ont pas permis de comprendre, comme il aurait fallu, toute cette organisation. Mais j'ai quelquefois visité des fermes modèles et mon impression n'a pas été différente.

Cependant on apprend à Ruyssede d'autres métiers que celui de laboureur. Répétons ici ce qui a été dit bien souvent, mais ce qu'il est utile de dire encore, puisqu'on s'obstine, chez nous, dans des idées surannées, réfutées et partout ailleurs abandonnées. Le fondement de toute pédagogie correctionnelle a été, longtemps, de tourner les enfants vers les travaux des champs. L'adolescent, disait-on, se perd dans la contagion physique et morale des villes;

ramenons-le à la campagne, et la contemplation de la nature lui rendra, à la fois, la vigueur du corps et la santé de l'âme; fournissons à l'agriculture les ouvriers qui lui manquent, car chacun sait que l'agriculture manque de bras: « Améliorons la terre par l'enfant et l'enfant par la terre. » C'est une belle formule, et, en France surtout, rien n'a autant de puissance qu'une formule bien venue. Notre loi de 1850 en a fait une manière de dogme. Hélas! ce n'était pourtant qu'un principe rationnel et préconçu, et qui s'est heurté à l'expérience des faits. Les enfants de nos villes ont appris de force, à Mettray et au Val-d'Yèvre, à pousser la charrue, mais ils gardent dans leur souvenir la vision brillante des rues encombrées et des boutiques éclatantes de lumière. Ils ont la nostalgie du pavé des grandes cités et, aussitôt libres, ils y reviennent, mais ils s'y retrouvent sans métier et sans moyens d'existence.

En Belgique, on a eu le bon sens de ne pas s'obstiner contre les faits, et les enfants venus des villes apprennent un état qu'ils pourront exercer lorsqu'ils y reviendront. L'établissement a des ateliers où des maîtres ouvriers libres apprennent aux élèves les métiers de serrurier, de tonnelier, de charron, de menuisier, de sabotier, de cordonnier, de tailleur, de vannier et de tisserand. Presque tous ces travaux me semblent bien choisis; je ne ferai de réserves que pour le dernier qu'on ne peut guère exercer aujourd'hui hors des manufactures. Il m'a toujours semblé que l'enfant confié à l'administration devait apprendre un de ces métiers que j'appellerai individuels. Je veux le voir, le jour du placement, dans la boutique d'un brave homme qui n'emploie que deux ou trois ouvriers et qui pourra le surveiller paternellement. D'ailleurs, avec ce gagne-pain, il trouvera partout à se tirer d'affaire, à la ville et à la campagne, dans notre vieille Europe ou aux colonies. Eh puis! et c'est pour moi le grand point, il pourra un jour songer à s'établir: avec quelques économies, avec celles de la cuisinière ou de la femme de chambre qu'il épousera, il pourra acquérir l'enclume et le marteau, l'établi et l'affutage, qui sont nécessaires « pour se mettre à son compte ». Il y a là pour cet enfant déclassé un but et un espoir. S'il parvient à ouvrir boutique, il sera définitivement sauvé, il deviendra un modeste petit bourgeois. Je pense, pour mon compte, que l'administration, qui a

(1) Conf. sur la nécessité de l'apprentissage industriel, *Bulletin* 1894, p. 221, 537 et 832.

charge d'âmes, doit faire le moins possible d'ouvriers de grande industrie, et même point du tout. Il ne faut pas oublier qu'un enfant sorti d'une école correctionnelle, quel que soit son nom officiel, court plus de dangers qu'un autre. Quoi qu'on fasse, il a subi une flétrissure, et surtout c'est un isolé. Les passions étouffées et comprimées couvent peut-être encore dans son âme autrefois révoltée. Craignons pour lui l'atelier commun, l'usine avec sa promiscuité, la grande manufacture avec ses excitations et plaçons-le dans un milieu plus reposé et plus sain.

Revenons à Ruysselede dont je vois que je m'éloigne. En somme, cet établissement contient deux Écoles distinctes : l'une agricole, l'autre industrielle. Or cette réunion offre des avantages qui m'ont beaucoup frappé. Tous les pensionnaires, à leur arrivée, font un stage à la ferme. Ils viennent, les pauvres petits, maigres et pâlis par la vie de misère et d'aventure qu'ils ont menée dans les villes, anémiés par les privations, par les nuits passées dans des chambres étroites, encombrées, obscures. Quelques mois à la garde des vaches et des moutons les transforment ; la nature reprend le dessus, ils se développent et beaucoup que guettait la scrofule ou la tuberculose deviennent sains et robustes. Alors seulement ils entrent à l'atelier. Mais aux récréations, aux jeux, à la promenade, ils se retrouvent dans les champs et, s'ils tombent malades, s'ils languissent, s'ils sont convalescents, un séjour à la ferme leur vaut mieux souvent que toute la thérapeutique du docteur.

Je me suis appliqué à montrer surtout ce que l'on fait à Ruysselede au point de vue moral et éducatif. Je retrouve dans mes notes beaucoup de détails sur l'installation matérielle. Mais est-il bien nécessaire de les rapporter ? Faut-il dire, par exemple, qu'il y a quatre beaux dortoirs où la surveillance est facile ; qu'ils sont éclairés par cinq becs de gaz ; que les lits sont tout juste espacés de 0^m 75 centimètres ? Nous avons aussi visité la cuisine, et j'ai à peine besoin d'ajouter que les plats auxquels j'ai goûté, comme le veut la coutume, m'ont paru excellents ; vous saurez aussi que chaque enfant a, le matin, du café au lait et du pain beurré, ce qui est conforme aux habitudes flamandes ; qu'on lui donne 600 grammes de pain, 150 de viande, des légumes, et peut-être ne serez-vous pas extrêmement surpris en apprenant que la morue est le poisson ordinaire. L'établissement possède une brasserie et fournit de la bière aux débilisés, ainsi qu'à ceux qui font un travail de force ; le directeur songe même à en donner à tous, au moins le diman-

che. Je pourrais ajouter encore qu'il y a des salles de bains fort bien aménagées et une piscine pour cinquante enfants. . . . Votre curiosité est-elle maintenant satisfaite ? Vraiment, l'organisation matérielle, dans la rapide visite que j'ai faite, m'a semblé ne rien laisser à désirer. Ainsi, dans l'air pur de la campagne, avec un régime sain et sous une discipline régulière, les enfants grandissent et se fortifient, et, pour conclure sur tout cela, je citerai un chiffre, mais qui dit tout : la mortalité moyenne est de 1 pour 300.

L'établissement de Ruysselede a deux annexes. Au milieu des champs on a créé un lac minuscule dans lequel se trouve un vieux trois-mâts. Là, comme en France, car l'idée n'est pas nouvelle, on a songé à diriger les élèves vers la marine. Mais à Ruysselede le pauvre bateau, qui fait du reste assez triste mine, planté au milieu des champs, est à peu près délaissé ; il n'y a qu'un très petit nombre d'enfants, huit ou dix je crois, qui font l'apprentissage de la vie de marin. La raison en est qu'on les place difficilement. La Belgique n'a pas de marine de guerre ; presque tous les navires de commerce sont aujourd'hui à vapeur, et le mousse est devenu à peu près inutile.

En face de l'établissement principal s'élève un autre bâtiment destiné aux tout petits enfants. Ils sont nombreux, hélas ! plus de 100, et quelques-uns n'ont que deux ans. Chez nous, ces enfants seraient dans les établissements hospitaliers et appartiendraient à l'Assistance publique. C'est une École maternelle dirigée par des Sœurs, et le régime est celui de toutes les écoles similaires.

Tel j'ai vu Ruysselede. Mais on attend sans doute un dernier chiffre, celui qui juge définitivement un établissement d'éducation correctionnelle. Que deviennent ces enfants, si dociles et si disciplinés à l'École de bienfaisance, lorsqu'ils sont rendus à la liberté ? La récidive n'est pas tout à fait de 12 p. 100. C'est un assez beau résultat, mais ne pourrait-on pas désirer mieux ? En réunissant les renseignements que j'ai recueillis et en y réfléchissant, je suis porté à penser qu'on pourrait encore éviter des rechutes. Il suffirait peut-être de laisser à Ruysselede le temps d'achever son œuvre, de parfaire une éducation difficile, et qui se trouve souvent interrompue trop brusquement. Le séjour des enfants dans l'établissement est, en général, assez court. Les entrées sont nombreuses, les places limitées, et on est souvent forcé de faire des placements hâtifs. C'est une banalité de dire que l'éducation, qui tend à créer des habitudes, exige la patience et le temps. D'un autre côté, les municipalités et les patronages pour-

raient aussi beaucoup aider à l'œuvre de reclassement des pensionnaires de Ruysselede placés chez les particuliers. Il semble qu'il y a encore certains progrès à faire de ce côté.

Il était près de 4 heures et nous n'avions visité que la moitié de Ruysselede. Après avoir vu l'école des garçons, il nous restait à voir celle des filles, car le vaste établissement que dirige M. Poll est mixte. Ne triomphez pas, toutefois, si vous êtes partisan des théories de la co-éducation des deux sexes, et rassurez-vous si vous craignez pour les adolescents les tentations de la promiscuité. Il n'y a à Ruysselede ni classes, ni bains en commun. Réunies sous une même direction générale, les deux écoles sont rigoureusement séparées l'une de l'autre. La distance qui les sépare est de trois kilomètres, et toute communication entre les enfants des deux établissements est impossible. Il était trop tard pour faire cette promenade à pied et la voiture que le directeur avait mise gracieusement à notre disposition, nous transportait rapidement à la porte de Beernem.

Cette juxtaposition des deux établissements a des avantages qui doivent être signalés. Elle permet de sages et judicieuses économies. L'École des garçons fournit à celle des filles, le pain, les légumes, la viande, la boisson et, d'un autre côté, ce sont les jeunes filles de Beernem qui prennent soin de l'entretien du linge et des effets d'habillement des jeunes gens. Aussi Ruysselede se suffit absolument à lui-même et la plus grande partie du travail des enfants est absorbée par les besoins même de l'établissement. Les récriminations ordinaires contre la concurrence des ouvriers n'ont donc guère ici raison de se produire.

Beernem a l'aspect d'un couvent de jeunes filles et d'une ferme. En effet, ici comme à Ruysselede, on enseigne l'agriculture : la maison possède 62 hectares de terres cultivées et elle n'a qu'un jardinier. De temps en temps seulement, on demande l'aide de quelques hommes de peine. Les élèves sortent de là, connaissant les soins du bétail et les travaux des champs ; elles sont des filles de ferme expérimentées et quelques-unes ont pu devenir de bonnes fermières. On vient tout récemment de construire une étable et une écurie sur les modèles les plus récents et les plus perfectionnés.

Mais on apprend aussi aux enfants tous les travaux de femme. Le soin du linge tient naturellement une grande place dans ces occupations, puisqu'il faut entretenir 900 personnes qui forment

l'effectif total de tous les établissements de Ruysselede. Laver, repasser, ravauder, repriser, voilà le principal travail de ces jeunes filles. J'ai visité la buanderie et l'atelier de repassage. Je confesse connaître encore moins ces choses que l'agriculture, mais toute cette organisation m'a paru très moderne. Au reste, on ne néglige pas la cuisine, et les grandes, chacune à leur tour, font la soupe et au besoin gâtent quelques sauces. Aussi, lorsqu'elles sortent de cette école les place-t-on facilement comme bonnes à tout faire, comme cuisinières et femmes de chambre. Les demandes sont même nombreuses, car Beernem jouit en Belgique, et particulièrement à Bruges et à Gand, de la réputation justifiée de fournir d'excellentes domestiques.

Je n'ai pas besoin de dire que le régime n'est pas à l'école des filles tout à fait le même qu'à Ruysselede. On ne peut pas y appliquer des méthodes aussi libérales et permettre les sorties hors de l'établissement et les petits congés. Ce n'est certes pas un cloître, mais on y exerce la même surveillance que dans tout autre pensionnat de jeunes filles. Les punitions, d'ailleurs, ne sont pas nombreuses, et la plus grave, la plus redoutée, est d'obliger la coupable à porter le dimanche le jupon rouge de tous les jours. Oh ! coquetterie féminine !

Les Sœurs de Namur qui dirigent la maison appartiennent à un ordre enseignant, car il est bien entendu qu'on fait aussi la classe à Beernem et que l'instruction des élèves est l'objet de soins attentifs. Il y a 13 sœurs pour 250 élèves environ. La vénérable Supérieure qui nous a guidés dans notre visite est, depuis trente-trois ans, dans l'établissement. C'est une femme de grand bon sens et de profonde expérience ; elle possède sur le caractère des enfants qui lui sont confiées, sur l'instruction et l'éducation des filles, sur le patronage aussi, des vues merveilleusement pratiques. Je la soupçonne, elle m'excusera de le dire, de n'être pas fort au courant des théories pédagogiques récentes, mais elle juge les systèmes et les institutions sur les effets qu'ils portent, et, même en sortant du Congrès d'Anvers, j'ai trouvé ses vues très personnelles et très originales. Elles m'ont fort intéressé. Je ne me crois pas le droit de livrer à la publicité de cette Revue *l'interview* que je lui ai pris. De mon métier, je ne suis pas *reporter* et l'indiscrétion n'est pas mon devoir professionnel. Mais je ne dépasserai point, je crois, les bornes des convenances, en révélant qu'elle a peu de goût pour les théories qui veulent confondre tous les enfants et qui ne sépareraient pas rigoureusement les vicieuses de

celles qui sont simplement malheureuses. La Supérieure redoute avant tout la contagion morale pour le troupeau dont elle a la garde. « S'il vient ici, nous disait-elle, de mauvaises filles, comment préserver les autres? Comment pourrions-nous encore placer celles qui ne seraient pas corrompues? Nos enfants ont bonne réputation, parce qu'on sait qu'elles n'ont été que malheureuses. Mais l'honneur de l'établissement serait compromis, le jour où il entrerait une voleuse ou une débauchée; on les confondrait toutes et aucune n'inspirerait plus confiance. » Et la Supérieure a bien raison. Mêler tous les enfants, sous prétexte que ceux qui sont vicieux et qui ont commis des délits sont plus malheureux que coupables, c'est une erreur et une faute grave. Notre division française des enfants qui sont confiés à l'Assistance publique, et de ceux qui appartiennent à l'Administration pénitentiaire m'a toujours paru logique, rationnelle et essentiellement pratique; seulement on pourrait et on devrait chez nous élargir les cadres des enfants assistés, et souvent les mendiants ou vagabonds de moins de seize ans seraient mieux placés dans un établissement d'assistance que dans une colonie pénitentiaire. En Belgique, l'Administration a décidé de renvoyer au dépôt de mendicité de Bruges les jeunes filles âgées, même de moins de dix-huit ans, reconnues comme se livrant à la prostitution, ou celles dont l'état de grossesse serait dûment constaté. C'est cette formule trop étroite qui inquiétait, je pense, la vénérable Supérieure. Sans être une fille publique, certifiée par la police, une mineure de seize ou dix-sept ans peut être très vicieuse et très perverse. Sa place, évidemment, ne serait pas à l'École de bienfaisance de Beernem, mais au dépôt de Bruges.

Il fallait partir, car la nuit venait; mais nous emportions, mes compagnons de voyage et moi, une durable impression de notre visite à Ruysselede et à Beernem; nous avons constaté les efforts qu'on fait, dans ce coin de terre des Flandres, pour assurer l'éducation morale et l'instruction de tous ces petits malheureux et un mot résumait notre commun sentiment: Le terme légal pour désigner ces établissements est celui d'Écoles de bienfaisance; il n'est même pas juste; il faudrait dire: c'est un pensionnat pour les pauvres.

E. GARÇON.

LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DEVANT LA CHAMBRE ⁽¹⁾

Le rapport que M. Henry Boucher présente cette année à la Chambre des députés, sur le budget du Ministère de l'intérieur, constitue, en une de ses parties, un complément remarquable aux excellents rapports qu'il avait faits, au cours des deux années précédentes, sur le budget de l'Administration pénitentiaire. M. Henry Boucher n'est point d'ailleurs de ceux qui jettent négligemment un voile sur les faits qu'ils ne peuvent mettre au service de leurs opinions. Si pénibles qu'elles soient, il ne cherche pas à dissimuler les vérités dont la connaissance peut, en contribuant à l'éducation politique de la nation, la mettre en garde contre des entraînements irréfléchis. C'est sans nul doute de cette façon que doit être servie, pour l'être avec clairvoyance, la cause des libertés publiques et de la sécurité nationale.

« La loi du 19 décembre 1893, écrit-il, a été provoquée par les attentats anarchistes, mais ces tragiques événements, qui ont violemment appelé l'attention du Parlement et de l'opinion publique sur l'insuffisance de la police d'État, n'étaient que des accidents aigus, révélant l'existence d'un mal dont les esprits attentifs suivaient depuis plusieurs années les redoutables progrès.

« L'augmentation de la criminalité, en France, ne peut et ne doit plus être un secret pour personne.

« Ce n'est pas là seulement l'attristant résultat d'une sorte de décadence morale, provoquée dans le monde civilisé tout entier par les ardeurs de la lutte pour la vie; c'est bien le symptôme d'une sorte de maladie nationale, puisque cette progression est plus rapide en France que dans les autres pays Européens appartenant au même groupe de civilisation et où les intérêts matériels ont pris le même développement.

« Or, toutes les épidémies ont leurs causes dans des manque-

(1) Rapport de M. Henry Boucher sur le budget du Ministère de l'intérieur pour l'exercice 1895, pages 49-68 et 80-95.